



Commission d'Organisation des Compétitions

Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 04/01/2016

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Traitement des Affaires

Affaire N° 26: Rencontre WEF - ABS (U16) du 31/12/2015

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence du service d'Ordre sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) pour octroyer le gain du match à l'équipe (A.BORDJ SABATH) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq cents Dinars (2 500 DA) pour le club (W.EL-FEDJOU DJ) conformément à l'article (Art 42/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai d'un mois.



Affaire N° 27: Rencontre WEF - ABS (U18) du 31/12/2015

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence du service d'Ordre sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) pour octroyer le gain du match à l'équipe (A.BORDJ SABATH) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq cents Dinars (2 500 DA) pour le club (W.EL-FEDJOU DJ) conformément à l'article (Art 42/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai d'un mois.